

Association agréée
pour la protection
de l'environnement

Sources et rivières

du
L L I M O U S I N

Bulletin SOURCES

n°20 / janvier 2018

Assemblée Générale 2018

Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : Face au déni : l'éducation à l'environnement
- **Commission terrain** : participation au rétablissement de la continuité écologique de la rivière l'Aurence
- **La plume aux adhérents** : les enjeux de l'eau en limousin
- **Abandon du stockage de déchets radioactifs à Millevaches** : une victoire en demi-teinte
- **AG 2018** : convocation le vendredi 9 février 2018

Face au déni : l'éducation à l'environnement

Nous terminions notre rapport moral de 2017 sur une note fataliste relative au déni de la question environnementale de la part de nos décideurs politiques.

En effet, au-delà de simples déclarations d'intention, il faut bien reconnaître que peu de mesures efficaces ont été prises par exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique ou contre l'effondrement de la biodiversité.

Nous concluons alors que, face à cette incurie des responsables politiques, la société civile se devait de se constituer en contrepouvoir et d'impulser du changement social pour éviter une catastrophe annoncée.

SRL s'inscrit dans cette démarche grâce au travail de ses différentes commissions : la commission juridique pour faire respecter l'Etat de droit face à toutes les atteintes de la ressource en eau ; la commission mines et radioactivité pour faire aménager au mieux la fin des exploitations ou en empêcher de nouvelles ; la commission communication pour vulgariser nos résultats auprès de l'opinion publique ; la commission milieux pour faire remonter du terrain les éléments nécessaires à une négociation environnementale ou constituant les fondements d'une éducation à l'environnement.

C'est le travail remarquable de cette dernière commission que nous voudrions mettre en avant dans la mesure où elle traduit une inflexion intéressante dans la stratégie de SRL.

Traditionnellement, SRL s'est faite connaître pour son travail en matière de contentieux, de publications, de formation, de participation à des instances

officielles de décision...

Avec la commission milieux, SRL opère sur le terrain pour essayer de sensibiliser les différents acteurs à la nécessité d'agir dans le sens de la préservation de l'environnement. Ce travail qui faisait partie du projet de SRL n'avait pas été possible auparavant faute de moyens humains.

Dans un premier temps, je vais revenir sur le déni environnemental actuel pour, dans un second temps, souligner la réponse que peut constituer le travail d'éducation à l'environnement tel que réalisé par notre commission milieux.

1 – Le déni de la question environnementale

Il est impressionnant de constater aujourd'hui le fait que bon nombre de décideurs ou d'analystes ne prennent pas au sérieux la question environnementale. Deux illustrations seront retenues : le réchauffement climatique ; l'effondrement de la biodiversité symbolisée ici par la disparition programmée du saumon sauvage atlantique.

Réchauffement climatique

La dégradation généralisée de l'état de la planète va entraîner des bouleversements considérables dans l'organisation de nos sociétés dans les années à venir. En effet, de multiples risques font peser de lourdes menaces pour la survie de l'humanité. Parmi les plus importants, on peut mentionner : le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la

pénurie d'eau douce, la déforestation, la dégradation des sols, l'effondrement des stocks halieutiques, la diffusion de produits toxiques... Tous ces facteurs se renforcent et pour certains vont atteindre des seuils d'irréversibilité.

C'est le cas par exemple du réchauffement climatique dont les conséquences vont être catastrophiques et qui pousse à se demander si la communauté humaine est capable de réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour éviter de franchir un point de non-retour. Il faudrait s'attaquer de toute urgence aux vraies causes du réchauffement et, d'un point de vue économique, établir un prix du carbone qui s'impose à tous les agents.

Ce prix devrait être suffisamment progressif à long terme pour permettre d'atteindre les niveaux souhaités de réduction des rejets de gaz à effet de serre. Cette visibilité à long terme du prix du carbone est ce qui permet la modification des comportements des pollueurs. Cette internalisation du prix du carbone constituerait une véritable révolution. Le problème, au-delà de la théorie, est de savoir comment la mettre en place politiquement.

C'est à ce niveau que l'on se heurte à une contradiction majeure entre le modèle économique actuel et les limites de la planète. Récemment encore, un appel de 15 000 scientifiques a demandé à mettre un terme à un tel modèle économique suicidaire.

Il y a peu de chance que cet appel soit entendu, ce qui pose une fois de plus la question de savoir pourquoi personne ne veut croire à une catastrophe annoncée.

La raison peut être qu'en son for intérieur, chacun pense que tout peut continuer comme avant, et cela grâce à la science qui trouvera bien une solution ! Ces seuils d'irréversibilité en matière de réchauffement

climatique sont donc très difficiles à faire intégrer dans les décisions de tous les acteurs responsables dans la mesure où ils ne sont pas encore véritablement perceptibles (quand ils le seront, il sera trop tard !).

Pire, ces seuils sont contestés soit par les climato-sceptiques, soit par les scientifiques. Voilà pourquoi il est peut-être plus efficace de s'intéresser à la biodiversité et à la disparition d'espèces emblématiques qui font immédiatement comprendre la question de l'irréversibilité.

Disparition du saumon sauvage atlantique

Nous reprendrons ici quelques éléments d'un article à paraître dans le prochain numéro de la Revue semestrielle de droit animalier (*J.J.Gouguet : La disparition du saumon atlantique. De l'épopée du poisson sauvage à l'aquaculture industrielle*).

Pour effectuer un cycle de vie complet, le saumon devra échapper à des prédateurs sauvages, à des filets de pêche, à des parasites, des virus et des maladies. Il devra également résister à une dégradation généralisée de la qualité du milieu aquatique (en rivière et en mer). Il devra enfin lutter contre les atteintes à la continuité écologique des cours d'eau, que ce soit à la montée des adultes ou à la descente des juvéniles. Ces risques multiples tendent de plus en plus à se cumuler pour malheureusement annoncer une fin probable du saumon atlantique sauvage. En effet, on doit faire face à une pollution génétique qui est en train de faire disparaître la souche sauvage.

De la même façon, la surpêche industrielle, l'aquaculture intensive, la dégradation généralisée des milieux aquatiques remettent en cause la

capacité du saumon sauvage à se reproduire de façon pérenne.

Pour sauvegarder l'espèce, la meilleure option serait avant tout la diminution de la demande de saumon. Comme dans le cas de la viande, le système productiviste cherche toujours à augmenter l'offre en posant une augmentation de la demande considérée comme inévitable. Il faudrait donc éduquer le consommateur et lui faire comprendre qu'on ne peut pas vouloir toujours manger plus de saumon qui était traditionnellement une denrée rare.

De plus, il faudrait faire comprendre au consommateur que manger trop de saumon d'élevage peut représenter des risques majeurs pour sa santé. Avec des élevages de taille réduite et de la pêche artisanale, on pourrait satisfaire ainsi une demande de saumon de qualité qui serait bien sûr beaucoup plus réduite. Par ailleurs, la défense des écosystèmes aquatiques pour permettre la reproduction naturelle de l'espèce sauvage constituerait un gain social net tout à fait considérable.

Le saumon peut être considéré comme un lanceur d'alerte. Il nous renvoie l'image d'une nature qui est en train de disparaître, et de l'incapacité d'une technoscience à trouver une solution. Pour sensibiliser les acteurs à ces problématiques, on retrouve bien l'importance de l'éducation à l'environnement dans laquelle la commission milieux de SRL s'est résolument engagée.

2 – La réponse : l'éducation à l'environnement

La commission milieux de SRL, constituée de bons connaisseurs des rivières et des milieux aquatiques, s'est

fixée deux objectifs principaux liés : l'amélioration de la connaissance des milieux ; le développement de l'éducation à l'environnement.

Connaissance des milieux

Un certain nombre de nos bénévoles ont accepté de se former pour améliorer notre potentiel d'expertise : participation à des pêches électriques avec la Fédération départementale ; participation à des opérations de repérage de frayères ; formations en lien avec les techniciens de rivières (zones humides, espèces envahissantes...) ; formations sur les étangs (aménagement, effacement) ; formation interne par nos spécialistes.

Sur ces bases, deux types de travaux ont été réalisés.

Il y a tout d'abord des suivis de cours d'eau avec notamment l'Aurence et la Valoine, rivières urbaines qui ont fait l'objet en 2017 de plusieurs sorties par tronçons chaque mois. Cela a donné un diagnostic d'ensemble à partir duquel SRL a pu faire des préconisations auprès des gestionnaires concernés : Limoges Métropole, Chambre d'agriculture, municipalités. Sur l'Aurence par exemple, nous avons pu suggérer la lutte contre le piétinement des berges par le bétail en amont, la nécessité de l'effacement de certains seuils ou de l'effacement de certains étangs.

Cela nous a permis également de repérer des décharges illégales le long des cours d'eau ainsi que des pollutions ponctuelles. Dans ces derniers cas, cela a permis d'engager un dialogue avec les collectivités impliquées pour essayer certes de

trouver une solution mais également pour communiquer dans les médias et participer ainsi à la sensibilisation du grand public aux problèmes environnementaux.

Il y a eu ensuite l'établissement de points zéro autour de gros projets d'installations industrielles. Par exemple, sur la ferme des mille veaux la commission a effectué un certain nombre de relevés pour constituer un point zéro en matière de rejets dans le milieu aquatique mais également en matière de prélèvement de la ressource.

Grâce à de telles mesures de référence, des recours seront envisageables ultérieurement si besoin, mais il sera également intéressant de communiquer autour de la dégradation éventuelle de l'environnement sur des bases solides.

Sorties rivières

C'est une innovation majeure pour 2018. La commission milieux avait commencé à organiser, pour nos adhérents, des sorties rivières afin de discuter sur le terrain des problèmes rencontrés ainsi que des solutions à y apporter.

Devant l'accueil positif rencontré par cette formule, il a été décidé d'ouvrir plus largement ces sorties à tout public mais également de les intégrer dans un programme régional Nouvelle Aquitaine avec une subvention à la clé. Au-delà de la dimension financière qui nous soulage bien en ces temps de disette pour les associations, c'est également un signe important de reconnaissance de SRL en tant qu'interlocuteur régional crédible.

Par ailleurs, chacune de ces sorties sur des rivières différentes se fera autour d'un thème précis avec la collaboration d'une association spécialisée dans la thématique. Les thèmes retenus concernent la loutre, le castor, les espèces exotiques envahissantes, la flore, les oiseaux, les

moules perlières, la ripisylve, les insectes, les peuplements piscicoles. Nous avons l'accord des associations suivantes pour co-animer les sorties : conservatoire des espaces naturels du Limousin, GMHL, conservatoire botanique du Massif central, SEPOL, SLEM, Nature sur un Plateau, SLO, Fédération départementale de pêche de la Haute Vienne.

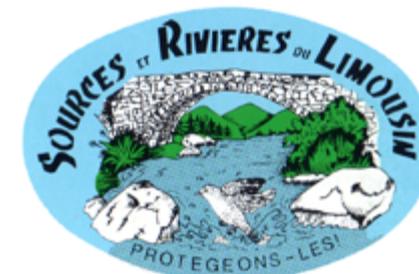
La commission milieux doit donc être ici chaudement félicitée pour apporter un renouveau dans l'action de SRL vers deux objectifs qui ont toujours été au cœur de notre association mais qui ont été négligés faute de moyens humains : la démocratie participative et l'éducation à l'environnement.

Les activités traditionnelles de SRL continuent bien sûr avec notre participation aux instances de décision publique et nos actions contentieuses. Là aussi je tiens à féliciter la commission juridique pour toutes ses actions au service du respect de l'Etat de droit. Il est de même pour la commission mines et radioactivité qui contribue largement à la reconsidération par l'Etat de sa politique de l'après-mines.

Au final, SRL apparaît de plus en plus comme une référence incontournable au service de la protection de l'environnement et apporte sa réponse au déni environnemental généralisé.

Jean-Jacques GOUGUET

Président de SRL



1986 - 2018

La commission terrain a poursuivi en 2017 le travail entamé autour de la rivière urbaine et péri-urbaine l'Aurence. Entre actions de connaissance, actions de restauration et participation au travail des acteurs publics.

Le traitement de décharges sauvages

Dans le cadre de ses sorties sur l'Aurence et ses affluents, la cellule terrain découvre trop régulièrement de nouvelles décharges sauvages. Outre leur aspect inesthétique, ces amas peuvent amener des pollutions des milieux aquatiques par l'entraînement des matières par les eaux de ruissellement. Sources et rivière prend le problème à bras-le-corps pour les faire résorber, mais la tâche est immense. Chaque constat d'une nouvelle décharge fait l'objet d'un traitement particulier.

Prenons deux exemples :

Une décharge d'une ampleur réduite à été découverte sur le bord du ruisseau du Mas Guigou, sur un terrain communal.

Quelques bouteilles, bidons, plastiques et autres objets mobiliers se trouvaient sur un terrain relativement accessible. Équipés de bottes, gants et sacs poubelles, les bénévoles ont tôt fait de faire place nette. Cette opération a été conduite avec le soutien de la municipalité de Couzeix, dont l'adjointe chargée de l'environnement a participé activement et a mis un camion à disposition des nettoyeurs.

La médiatisation de ce genre d'action, profitable tant aux Hommes qu'aux écosystèmes, peut participer à une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver les milieux.

Une décharge beaucoup plus importante a été localisée sur un terrain privé au bord du Gamagnat, un des affluents de l'Aurence que nous avons prospecté.

Au vu du volume de déchets, une simple opération de nettoyage avec les bénévoles est inenvisageable ; de gros moyens devront être déployés. Des démarches ont alors été entreprises auprès du propriétaire responsable et du maire de Couzeix, qui est l'autorité chargée de faire cesser des « pollutions de toute nature » sur son territoire. L'opération d'ampleur nécessitera plus de temps pour parvenir à la résorption de la décharge, mais SRL ne lâchera pas le morceau !

Les contributions de SRL aux enquêtes publiques, quelques exemples

Réaménagement du lac d'Uzurat

Pour rétablir la continuité écologique, la ville de Limoges prévoit de créer un lit artificiel qui contournera le plan d'eau. Ce canal de dérivation recueillera les 2/3 des débits de la rivière tandis que le tiers restant alimentera l'étang.

Pour engager les travaux, prévus début 2018, il doit être procédé à une déclaration d'intérêt général (DIG), précédée d'une enquête publique conformément au Code de l'Environnement. Cette enquête publique s'est déroulée du 02 mars au 03 avril 2017.

Sources et Rivières a participé à cette enquête publique en posant plusieurs questions :

Notre Association, malgré ses demandes n'a pas été consultée en amont de l'enquête et regrette de ne pas avoir été invitée.

Outre le fait que le dossier ne présente pas de résumé non technique permettant à un public non averti, surtout en présence d'un dossier aussi complexe, de se faire une idée claire des enjeux/implications du projet, SRL a tenté de reposer les enjeux de ce dossier.

Au vu des problèmes que les ouvrages proposés risquent de causer (continuité non assurée par la passe à poisson prévue; absence de bassin de vidange) et du coût

très important des travaux (plus d'un million d'euros !), il aurait été intéressant de faire un comparatif avec le coût et les bénéfices d'un effacement pur et simple du plan d'eau comprenant la restauration du lit initial de l'Aurence.

Aucun document ne mentionne enfin la qualité ou la pollution éventuelle des sédiments qui vont être retirés et qui vont servir à réaliser les talus en rive de la dérivation. Avec la mise en place de la dérivation, n'est-il pas nécessaire de revoir l'ensemble du système d'assainissement ? Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site de Limoges Métropole.

Aménagement ou effacement de 5 ouvrages transversaux sur l'Aurence

SRL salue cette opération conduite dans le cadre du programme de restauration de la qualité écologique de la rivière l'Aurence engagé depuis 5 ans par Limoges Métropole. Les 5 ouvrages transversaux concernés tous situés sur la partie urbaine de l'Aurence depuis l'aval du Lac d'Uzurat jusqu'à la D941 (Seuil dit du Moulin Pinard, seuils d'étangs du parc de l'Aurence, seuil d'un ancien moulin désaffecté, ancien barrage SNCF). Pour chacun de ces ouvrages une étude technico-économique a été réalisée. Elle comporte, après un état des lieux, l'historique, la topologie et le contexte de chaque ouvrage, une analyse des différents scénarios envisagés (aménagement, dérasement, effacement).

SRL a contribué à cette enquête publique sur plusieurs points en particulier sur l'écoulement des sédiments au vu des choix retenus (seulement 2 arasements), sur les passes à poissons à l'efficacité incertaine, sur l'évacuation des boues dont le volume est estimé à 6600 m3. SRL a surtout tenu à rappeler que la continuité écologique ne peut être appréciée qu'à l'échelle de la totalité du cours d'eau.

En conclusion

Le travail reste immense pour une reconquête de la continuité écologique de ce type de cours d'eau très aménagés. Aujourd'hui seuls 5 seuils et le lac d'Uzurat sur les 17 obstacles présents sont concernés, la continuité écologique des poissons et des sédiments n'est donc pas assurée sur la totalité du cours d'eau. Par ailleurs, si les poissons peuvent remonter au-delà d'Uzurat, nos observations montrent des zones de frayères anéanties par le piétinement bovin. S'ajoute à cela un grave problème d'assainissement de la zone industrielle Nord, qui a valu à l'Aurence de nombreuses pollutions dont on n'a pas pu (ou pas voulu) trouver l'origine malgré les plaintes répétées de SRL.

Le travail des bénévoles de SRL, aussi bien sur les dossiers des enquêtes publiques que lors des sorties sur le terrain, renforce notre conviction que nos cours d'eau ont besoin d'une gestion globale, à l'échelle du bassin versant et touchant à tous les domaines, de la continuité écologique à la gestion piscicole, en passant par la restauration des berges et les problèmes d'assainissement collectif ou individuel. N'oublions pas non plus que le bassin versant de cette rivière compte une centaine d'étangs qui sont autant de ruptures franches de continuité. L'objectif de bon état global de l'Aurence, fixé à 2027, en dépend.

Participent à la commission terrain : Marcel, Christian, Patrick, Alain, José, Gilles, Richard, Prescillia, Marc et Ludovic



Le Populaire du centre, 10 juin 2017 page 14

Le gazouillis des oiseaux ne fait pas qu'égailler les pas du citadin baguenaudant parmi les herbes hautes, il s'insère dans un système inapparent à ses yeux dont la complexité n'a d'égale que la fragilité de ses équilibres. En effet, Edgard Morin nous l'a appris, nous sommes parvenus à l'ère de la complexité ; malheureusement la compréhension de ce qu'elle implique demandera du temps.

Comprendre la complexité c'est renoncer au bon vieux modèle causal : une cause produit un effet, et une loi pour décrire cette constante.

C'est admettre déjà que tout étant continuellement en interactions réciproques, des ruptures d'équilibres pourtant très locales (excès de nitrates dans les sols) peuvent produire des effets en cascades avec des « passages à la limite » dont le modèle mathématique est davantage à rechercher du côté de la théorie des catastrophes. Cette fragilité requiert toutes les « prises de consciences », tous les « principes de responsabilité » et « de précaution », car depuis les théories de l'anthropocène, nous ne pouvons plus faire semblant de penser que notre activité n'a aucun impact sur les équilibres naturels.

Parce que l'eau tombe du ciel, elle nous est longtemps apparue comme une ressource inépuisable, par la quantité comme par la qualité.

Seulement voilà, les assauts conjugués de l'industrialisation, de l'exode rural, des comportements liés à la société de consommation, des rejets massifs de polluants dans les grandes villes (etc.) ont déjà eu des effets dans les systèmes complexes dont les ultimes conséquences nous sont encore imprévisibles. Mais dans l'immédiat, il nous faut traiter, prendre soin, organiser la circulation et la rétention

des eaux dont nous avons des besoins protéiformes.

Le premier système ultra complexe est météorologique. Le second est géologique. Les sols granitiques limousins ne permettent pas la constitution de réserves souterraines suffisantes. Donc la richesse hydrologique ne peut que reposer sur les nombreuses sources alimentées par de petits bassins versants et un réseau de zones humides et de plans d'eau (étangs, lacs, barrages) important. Tout cela constitue un second système qui doit être étudié, surveillé et protégé, car c'est sur lui que reposent tous les enjeux écologiques à court terme.

Un bref état des lieux

La nouvelle Région Aquitaine et notamment le Limousin, dispose d'un vrai réseau de « tête de bassin », de ressources en eaux de qualité support de diversité écologique, et profite de la présence d'une agriculture essentiellement extensive ainsi que d'un tissu industriel limité.

Ceci dit, l'eutrophisation des eaux du bassin Loire-Bretagne a gagné la Haute-Vienne et la Creuse, et les petits cours d'eau (le « petit chevelu ») doivent être bien entretenus pour assurer la qualité des eaux de « tête de bassin ».

Or, le bilan réalisé en 2004 dans le cadre de la Directive Cadre Eau a diagnostiqué que ces cours d'eau risquaient à 70% de ne pas atteindre un bon état écologique sans politique publique ambitieuse.

En cause, des aspects qualitatifs (les pollutions agricoles, industrielles et domestiques dégradent par exemple la qualité de l'eau en aval de Limoges et Brive), mais surtout des problèmes morphologiques (au premier rang desquels le problème de la très forte densité et le mauvais entretien d'étangs creusés hâtivement dans les années 60/70 sur certains bassins).

Les réponses aujourd'hui mises en oeuvre :

- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages,
- préserver les milieux aquatiques en tête de bassin,
- accentuer le traitement des rejets et limiter les pollutions diffuses (effluents d'élevage et pesticides dans les zones de culture),
- mettre aux normes les systèmes d'assainissement,
- protéger les berges des cours d'eau et les zones humides,
- améliorer les outils de surveillance et de mesure des effets de l'industrie sur l'environnement.

Mais toutes ces actions ne seront véritablement efficaces que si elles constituent elles-mêmes un système, un ensemble où tout est lié et coordonné. C'est pourquoi la mise en place d'une planification à l'échelle pertinente est indispensable, un plan d'actions conjuguées issu de l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau. C'est le rôle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE, et leur schéma directeur le SDAGE), à la définition desquels participe activement SRL.

Parce que l'eau est un bien commun, il nous appartient collectivement d'en maîtriser la qualité et de porter cette priorité au cœur d'un débat démocratique appuyé sur des instances « grises » dotées d'outils d'analyse et de recherche efficace.

L'intelligence s'est longtemps pensée de manière cartésienne, « comme maître et possesseur de la nature », ce qui suppose une intelligence humaine extérieure à son domaine d'application. Cette vision a trouvé ses limites. L'intelligence habite le système et doit apprendre à le penser de l'intérieur, à la façon dont la physique contemporaine a compris que la seule présence de l'observateur modifie l'objet physique observé.



Abandon du stockage de déchets radioactif à Millevalches : une victoire associative en demi-teinte

Le dénouement heureux du dossier de projet de stockage de déchets radioactifs à Millevalches (derrière la maison du Parc Naturel Régional...) a été annoncé juste avant Noël, à l'occasion d'une "commission de suivi de site" à laquelle participait SRL à Tulle : la préfecture n'autorisera pas le projet, AREVA est prié de revoir sa copie.

Cette décision est incontestablement une victoire des associations de protection de l'environnement qui se battent en ce sens depuis plus de deux ans (La Loutre Fluorescente, Corrèze Environnement, SRL). Dans ce dossier SRL a mis en oeuvre toutes ses compétences pour faire entendre raison au Préfet de la Corrèze et démontrer le caractère inadmissible du projet (analyses techniques sur le terrain, rencontre avec les propriétaires concernés, conférences publiques, contributions techniques en commissions consultatives, notes juridiques au Préfet, sensibilisation des élus, etc.). L'ensemble de ces contributions est consultable sur le site internet de SRL (et notamment la conférence publique d'avril 2016 à Chavanac qui a été captée par Télé-Millevalches et Radio-Vassivière).

Rappel des enjeux de ce dossier

Les 50 ans d'exploitation minière en Limousin ont laissé sur le plateau de Millevalches comme ailleurs son lot de pollutions radioactives. Une des sources de ces pollutions est constituée par une vingtaine d'anciens sites miniers non réhabilités. Le site de La Barrière sur la commune de Darnets en est un. Ce site a été exploité entre 1959 et 1960, puis vendu à un particulier sans avoir été réhabilité. Une autre source de pollution de

l'environnement est constituée des réemplois par des particuliers ou collectivités de déchets miniers pendant comme après la période d'exploitation. Un certain nombre de matériaux ayant été abandonnés sans information particulière, certaines personnes se sont retrouvées à utiliser sans le savoir des matériaux contenant du minerai d'uranium ! Ce constat (présence en dehors des sites miniers de déchets miniers dangereux, les "stériles miniers") est dénoncé par les associations depuis la fin de l'exploitation mais ne sera reconnu par l'Etat qu'en 2009 (suite au procès intenté par SRL à COGEMA, ex AREVA) ! La société AREVA est alors contrainte de dépolluer les sites de réemploi de ces matériaux miniers dangereux car contenant du minerai (joliment dénommé "stériles de sélectivité" par l'industrie minière), et en premier lieu ceux accueillant des activités humaines (digue d'étang de pêche, camping, cours de ferme ou chemins fréquentés). Cela a constitué en 2015 une victoire, tardive certes, mais une victoire associative.

La société AREVA a alors naturellement recherché le moyen de minimiser les coûts d'une telle opération qui non seulement ne rapporte rien mais aboutit en plus à une forme d'aveu de pollution. Afin de se dispenser des autorisations environnementales et du scandale public qu'aurait généré ces opérations de dépollution et de stockage de déchets radioactifs, la société a proposé à l'Etat de rapatrier en douce les produits de dépollution sur l'ancien site minier le plus proche, sans plus de formalité.

Aux faits ("c'est dangereux donc vous devez dépolluer"), AREVA pouvait ainsi rétorquer d'autres faits ("ce n'est pas dangereux puisque nous ne faisons que ramener ces produits sur les anciens sites miniers et pas dans des installations de stockage de déchets dangereux").

Dans ce contexte les associations comme SRL attendent de l'Etat qu'il fasse son devoir : défendre comme elles l'intérêt général. Une analyse juridique et technique simple démontre que la proposition d'AREVA est inadmissible et relève d'une stratégie industrielle inacceptable. C'est pourtant la proposition d'AREVA qui a été retenue par le service régional du Ministère de l'industrie (la DREAL), et c'est bien le projet d'AREVA que la DREAL a proposé à la signature du Préfet.

Le désaveu par le Préfet de la proposition AREVA-DREAL

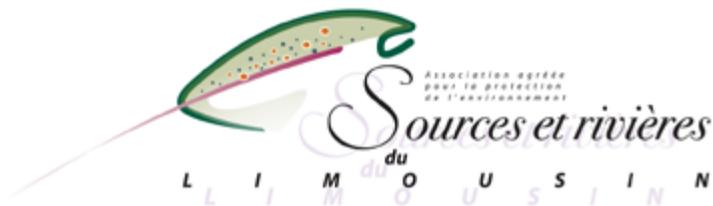
Les associations ont dans ce dossier assumé une fonction qui n'est pas la leur : analyser de manière indépendante et compétente la proposition d'un industriel privé, et rappeler à cet industriel le cadre juridique et administratif qui s'impose à ce type d'activité. En d'autres termes : s'agissant d'un projet de dépollution et de stockage de déchets issus de ces dépollutions, une procédure au titre du code de l'environnement permettant de s'assurer de l'innocuité des déchets dans le temps, est nécessaire. C'est bien cette position que le Préfet a finalement confirmée.

Alors pourquoi la DREAL a-t-elle failli dans ses missions de contrôle et d'instruction, et dans ses fonctions de défense de l'intérêt général et de prévention des atteintes à l'environnement ?

Parce que la DREAL, comme service du Ministère de l'industrie, donc de l'Etat, par ailleurs actionnaire à près de 80% de la société AREVA, n'a pas intérêt à voir éclater des mini-scandales locaux ? Parce que l'Etat a mis un terme en 2012 aux moyens humains des services locaux de l'inspection des anciens sites miniers après que ses inspecteurs et inspectrices aient trop bien fait leur travail avec comme conséquence une mise en lumière de toutes les irrégularités dans la gestion de l'après mines d'uranium ? Nul ne peut le dire. Mais le blocage au Ministère depuis plus de 2 ans du projet de guide technique et de Décret remettant à jour les exigences environnementales de réhabilitation des anciennes mines d'uranium semble confirmer que cette piste est la bonne.

Alors oui, l'abandon du projet de stockage de déchets radioactifs au coeur du PNR de Millevalches est une victoire. Mais cette victoire ne règle pas totalement la situation locale puisque si le site de Darnets sera finalement réhabilité comme un ancien site minier, ni AREVA ni l'Etat (DREAL et Préfet de la Corrèze) ne reconnaissent aujourd'hui les dépollutions de sites comme producteurs de déchets devant être stockés dans un centre de stockage de déchets au titre du code de l'environnement.

Du site de Millevalches, le problème se déplace au site de Laporte sur la commune de Saint-Julien-aux-Bois pour les 1000m3 de déchets restants. Le combat continue donc, et il sera contentieux, comme celui engagé par SRL en Creuse sur la commune d'Anzème en 2017.



L'assemblée générale 2018 de SRL
est convoquée le
vendredi 9 février 2018
A partir de 18 h 30

au Centre Nature La Loutre
L'Echo, 87430 VERNEUIL SUR VIENNE
suivie d'un casse-croûte improvisé

Ordre du jour

- Rapport moral du Président
- Présentation et validation des comptes 2017 et du budget 2018
- Présentation du bilan d'activités
- Election et questions diverses



Adhésion 2018 : en ligne c'est plus simple !

<http://www.sources-rivieres.org>